

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE



COMPTE- RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 FEVRIER 2019

SALLE COMMUNALE DE LA CHAPELLE-EN-VEXIN

Nombre de conseillers communautaires : 48

Nombre de présents : 28

Nombre ayant pris part aux délibérations (dont pouvoirs) : 36

Quorum : 25

Secrétaire de séance : Mme Dominique HERPIN- POULENAT

<u>Commune</u>	<u>Liste des conseillers communautaires</u>	<u>Présents / Absents / Pouvoirs</u>
AINCOURT	Emmanuel COUESNON	Présent
	Caroline GUYADER	Pouvoir à E. COUESNON
AMBLEVILLE	Martine SOREL	Présent
	Philippe BOUILLETTE	Présent
AMENUCOURT	Marie-Thérèse LERET	Présent
ARTHIES	Jean BEERNAERT	Pouvoir à D. VERMEIRE
BANTHELU	Gérard LEHARIVELLE	Présent
BRAY ET LU	Corine BEAUFILS	Pouvoir à L. SKINAZI
	Michel BERRY	Absent
BUHY	Jean- Pierre DORE	Présent
CHARMONT	Rodolphe THOMASSIN	Présent
CHAUSSY	Philippe LEMOINE	Présent
	Olivier CAURETTE	Présent
CHERENCE	Philippe VANDEPUTTE	Présent
GENAINVILLE	Alain SCHMIT	Présent
	Jean-Luc CARADEC	Pouvoir à A. SCHMIT
HAUTE- ISLE	Laurent SKINAZI	Présent
HODENT	Patrice BONNET	Présent
LA CHAPELLE EN VEXIN	Joël PILLON	Présent
LA ROCHE GUYON	François DELMAS	Pouvoir à A. PREVOST
	Antoine PREVOST	Présent
MAGNY EN VEXIN	Jean-Pierre MULLER	Absent
	Nadine BONAL	Absent
	Jean François PICAULT	Présent
	Micheline DROIT	Absent
	Claude MOREAU	Absent
	Sophie LAFAGE	Absent

Commune	Liste des conseillers communautaires	Présents / Absents / Pouvoirs
MAGNY EN VEXIN	Christian FREULON	Absent
	Maryse MAGNE	Absent
	Jean Paul DABAS	Pouvoir à JF PICAULT
	Caroline BOISNAULT	Absent
	Jean-François ROBRIQUET	Présent
MAUDETOUT-EN-VEXIN	Didier VERMEIRE	Présent
MONTREUIL SUR EPTE	Jean-Pierre JAVELOT	Présent
	Dominique MORIN	Présent
OMERVILLE	Nicolas JAPPELLE	Présent
SAINT CLAIR SUR EPTE	Christophe DEPONT	Pouvoir à D. COURTI
	Dominique COURTI	Présent
SAINT CYR EN ARTHIES	Martine PANTIC	Présent
SAINT GERVAIS	Michel BOISNAULT	Pouvoir à P. VANDEPUTTE
	Patrice LANGLAIS	Absent
VETHEUIL	Dominique HERPIN-POULENAT	Présent
	Isabelle LEPICIER-CAPUTO	Présent
VIENNE EN ARTHIES	Ghislaine LAPCHIN DE POULPIQUET	Absent
	Serge BILLOUE	Absent
VILLERS EN ARTHIES	Jean-François RENARD	Présent
	Catherine BINAY	Présent
WY DIT JOLI VILLAGE	Georges MOISSET	Présent

L'an deux mille dix-neuf, le 19 février à 20h08, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle communale de la Chapelle-en-Vexin, sous la présidence de Monsieur Jean-François RENARD, Président.

Mme Dominique HERPIN- POULENAT est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2019-07 Approbation du procès- verbal du conseil communautaire du 29 janvier 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 29 janvier 2019,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

POUR : 36
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

- **D'ADOPTER** le procès- verbal du conseil communautaire du 29 janvier 2019.

Délibération n° 2019-08 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 5 février 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU le projet de procès-verbal du Conseil Communautaire du 5 février 2019,

CONSIDERANT QU'il n'a été fait aucune mention ou observation,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

POUR :	33
CONTRE :	0
ABSTENTION :	3

- **D'ADOPTER** le procès-verbal du conseil communautaire du 5 février 2019.

Délibération n° 2019-09 Approbation du compte de gestion 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la délibération 2018-22 du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif,

VU les délibérations modificatives,

Après que soit présenté l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal ainsi que tous les documents budgétaires de la Communauté de Communes relatifs à l'exercice 2018,

CONSIDEREANT que le compte de gestion dont le montant des titres à recouvrer et des mandat émis est conforme aux écritures portées sur le compte administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

POUR :	36
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

- **DE PRENDRE ACTE** du Compte de Gestion 2018 du Trésorier,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier

Délibération n° 2019-10 Approbation du compte administratif 2018

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la délibération 2018-22 du 10 avril 2018 approuvant le budget primitif,

VU les délibérations approuvant les délibérations modificatives,

CONSIDERANT l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Président et du Compte de Gestion du Trésorier (Mme Sylvie BELLIER),

CONSIDERANT la sincérité des restes à réaliser,

CONSIDERANT que les finances de la Communauté de Communes ont été normalement administrées durant l'exercice budgétaire,

CONSIDERANT que Monsieur le Président a présenté tous les documents budgétaires de la Communauté de Communes relatifs à l'exercice 2018 ;

Conformément à la législation en vigueur, Monsieur le Président désigne M. Jean-Pierre JAVELOT comme Président de séance pour ce vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **D'ADOPTER et D'ARRETER** le Compte Administratif de l'exercice 2018 présenté comme suit :

Excédent d'investissement de clôture de :	894 715.03 €
Excédent de fonctionnement de clôture de :	973 582.44 €
Excédent global de clôture de :	1 868 297.47 €
- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation faite du Compte Administratif 2018 par le Président,
- **DE DONNER** quitus au Président pour sa comptabilité administrative en 2018 du budget de la Communauté de Communes,
- **DE CONSTATER** les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion du Trésorier relatives aux opérations financières et aux résultats de clôture de l'exercice 2018,
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Délibération n° 2019-11 Affectation du résultat

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire M14,
VU le Compte Administratif 2018,
VU le Compte de Gestion 2018,
VU la sincérité des restes à réaliser de l'année 2018,
Après s'être fait présenter tous les documents budgétaires de la Communauté de Communes relatifs à l'exercice 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

POUR : 36
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

- **DE** l'affectation des résultats comme suit dans le Budget Primitif 2019 :

<u>Recettes d'Investissement</u>	
Art. 001 – Solde d'exécution positif reporté ou anticipé :	894 715.03 €
Art. 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisé :	342 000.00 €
<u>Recettes de Fonctionnement</u>	
Art. 002 – Résultat reporté ou anticipé :	631 582.44 €

- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2019-12 Vote du taux d'imposition des 4 taxes locales directes pour 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

POUR : 22
CONTRE : 6
ABSTENTION : 8

- **D'INSTAURER** les taux des trois taxes locales ci-dessous listées pour l'année 2019, pour un produit fiscal prévisionnel attendu :

	Taux	Montant prévisionnel du produit
Taxe d'habitation	1,78%	890 000 €
Taxe Foncière bâti	1,46%	
Taxe Foncière non-bâti	6,21%	

- **DE PRENDRE** en compte le produit fiscal attendu avec l'application des taux ci-dessus, les différentes allocations compensatrices et le versement GIR ;
- **DE RECONDUIRE** le taux de CFE de 22.41 % (soit un produit de 615 000 euros).
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout acte lié à ce vote ;

Délibération n° 2019-13 Budget Primitif 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires le 05 février 2019 ;

CONSIDERANT le projet du budget primitif 2019 présenté en totalité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :

POUR : 27
CONTRE : 1
ABSTENTION : 8

- **D'ADOPTER** par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2019 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement :

- Recettes.....	5 949 734.53 €
- Dépenses.....	5 949 734.53 €

En section d'investissement :

- Recettes.....	2 212 000.00 €
- Dépenses.....	2 212 000.00 €

Montant du Budget Primitif global : 8 161 734.53 €

- **D'ADOPTER** le tableau des effectifs du personnel intercommunal annexé au budget primitif.
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Délibération n° 2019-14 Convention pour la réalisation de prestations de services par les communes dans le cadre de la gestion des voiries intercommunales

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16-1 ;

VU l'arrêté n° A16329-SRCT du 23 septembre 2016 portant modification des statuts de la communauté de communes et transfert des compétences en matière de voiries ;

CONSIDERANT que « la communauté de communes peut confier, par convention la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public » ;

CONSIDERANT que la présente convention de coopération n'obéissant qu'à des considérations d'intérêt général répond aux conditions fixées par les textes et la jurisprudence communautaire et nationale en matière de coopération entre personnes publiques, et peut ainsi être passée sans mise en concurrence ni publicité préalable ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'exercice de la compétence voiries, il semble plus opportun de maintenir la gestion du fauchage de certains carrefours ou virages dits « dangereux » au niveau communal, entre deux fauchages ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

POUR :	36
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

- **D'APPROUVER** la convention susvisée ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer ladite convention avec chaque commune concernée qui fixera les carrefours et virages considérés comme dangereux ;

Délibération n° 2019-15 Mise à jour de la Convention entre la CCVVS et AQUAVEXIN

CONSIDERANT la convention du 12 juin 2017 entre le centre aquatique AQUAVEXIN de Trie-Château et la communauté de communes,

CONSIDERANT que le centre aquatique AQUAVEXIN de Trie- Château a modifié ses tarifs depuis le 1^{er} janvier 2019,

CONSIDERANT le succès de cette opération auprès des habitants du territoire et le nombre d'entrées enregistrées,

Catégorie	2017 (12/06 au 31/12)	2018 (01/01 au 31/12)
Enfants (3-15 ans)	381	849
Adultes (+ 16 ans)	470	1082
Total	851	1931

CONSIDERANT que la prise en charge du delta par la CCVVS concernera :

Tarifs	Public	Résident	Delta pris par CCVVS
ESPACE AQUATIQUE			
ADULTE (+16 ans)			
Entrée unitaire	6.20 €	5.20 €	1.00 €
Carnet 10 entrées	56.00 €	46.00 €	10.00 €
ENFANT (3-15 ans)			
Entrée unitaire	5.20 €	4.20 €	1.00 €
Carnet 10 entrées	46.00 €	37.00 €	9.00€
ESPACE AQUATIQUE ET BIEN-ÊTRE (+16 ans)			
Entrée unitaire	15.20 €	12.00 €	3.20 €
Carnet 10 entrées	135.00 €	105.00 €	30.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

POUR : 36
 CONTRE : 0
 ABSTENTION : 0

- **D'ADOPTER** la convention présentée en annexe
- **D'AUTORISER** le président à signer ladite convention
- **D'INSCRIRE** au budget les crédits nécessaires à la bonne exécution de cette convention.